

PV de l'assemblée extraordinaire de la SACD
Vendredi 26 janvier 2018 à 20h00
À l'hôtel du Bœuf à St-Ursanne

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la SACD
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du PV de la dernière assemblée du 27 novembre 2017
4. Comptes 2017 et rapport des vérificateurs
5. Proposition d'affectation des fonds
6. Nomination des liquidateurs
7. Dissolution de la société
8. Proposition d'un comité pour la nouvelle section Clos-du-Doubs d'Agrijura
9. Divers

Membres et invités présents : Selon la liste des présences disponible à la CJA.

Membres et invités excusés : Cindy Noirjean, Chloé Marchand, Yves Jeannotat

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la SACD

Yves Maitre (YM), président de la SACD, ouvre la séance à 20h15. Un point divers est ajouté.

2. Désignation des scrutateurs

René Altermath et *Alain Girardin* sont désignés comme scrutateurs par le président.

3. Approbation du PV de la dernière assemblée du 27 novembre 2017

Le PV était disponible sur le site de la CJA. Il est accepté sans remarque et à l'unanimité.

4. Comptes 2017 et rapport des vérificateurs

Martin Marchand (MMA) présente les comptes de la SACD. Le bilan au 31 décembre 2016 s'élevait à 37'104.65 francs. Le bilan au 31 décembre 2017 était de 39'829.35 francs. Le résultat de l'exercice 2017 est de +2'724.70 francs.

Yves Piquerez (YP), président, présente les comptes de l'OQE. Le bilan au 31 décembre 2016 s'élevait à 31'602.60 francs. Le bilan au 31 décembre 2017 était de 41'789.50 francs. Le résultat de l'exercice 2017 est de +10'186.90 francs. *Louis Buchwalder* demande en quoi consistait la dépense de 13'435.35. YP : ce sont les mandats du biologiste et du bureau de Pro Natura.

Roland Lehmann lit les rapports des vérificateurs de compte (*Roger Borne* et *Roland Lehmann*) du 11 janvier 2018. Ils demandent à l'assemblée d'accepter les comptes et de donner décharge au caissier. Les comptes sont acceptés par l'assemblée sans avis contraire.

5. Proposition d'affectation des fonds

Comme stipulé dans les statuts, en cas de dissolution, une somme de 60 francs par membre actif est versée à la CJA pour alimenter le compte Sociétés régionales. Après répartition de ce solde, la fortune de la SACD sera de 34'669.35 francs (selon les comptes du 31 décembre 2017).

Ce solde sera versé à la CJA pour une utilisation ultérieure. Le comité propose que 30'000 francs soient alloués à un prêt postposé à la Coopérative agricole du Clos-du-Doubs. Le reste sera attribué au compte Sociétés régionales de la CJA pour les projets futurs dans la région.

Discussion : *Martin Marchand* explique la démarche du comité pour décider d'attribuer le solde à la Coopérative du CDD. L'idée était de soutenir un projet qui profite à tous les agriculteurs de la région.



Assemblée extraordinaire

PV du 26 janvier 2018

Olivier Godat explique que pour que ce soit intéressant pour la Coopérative, il faut que ce prêt ne soit pas remboursable. D'où la proposition d'un prêt postposé non remboursable.

Gabriel Berthold demande s'il y avait d'autres idées. Pour MMA c'est le seul choix qui semblait répondre à l'objectif de soutenir les agriculteurs du Clos-du-Doubs. Mathieu Migy demande si on aurait pu diviser ça en bons aux membres actifs. MMA la vision du comité était de voir à long terme et de pouvoir réellement faire profiter les agriculteurs du CDD. Philippe Jeannerat (PJ) explique la démarche de restructuration des sociétés régionales et le pourquoi de cette attribution des fonds. L'assemblée accepte la proposition du comité sans avis contraires.

Réseau OQE. YP La structure est dépendante de la SACD. Différentes propositions seront faites pour la structure à venir du réseau. 1. Nouvelle association 2. Sous l'égide de la CJA avec 3.5% retenus pour le fonctionnement 3. Le solde fait tourner le réseau sans charges supplémentaires. Le réseau sera réuni le 7 février 2018 pour prendre une décision.

6. Nomination des liquidateurs

Pour simplifier la dissolution de la société, *Cindy Noirjean*, caissière et *Yves Maître*, ancien président, sont proposés comme liquidateurs. L'assemblée donne décharge aux liquidateurs nommés ci-dessus pour dissoudre la société sans avis contraire.

7. Dissolution de la société

La proposition de dissolution est soumise à discussion. Armand Noirjean demande ce qu'il adviendra des archives. PJ Après tri, elles pourront être déposées à la CJA.

La dissolution de la Société d'agriculture du Clos-du-Doubs est acceptée par l'assemblée à l'unanimité.

8. Proposition d'un comité pour la nouvelle section Franches-Montagnes de la CJA

Le comité proposé pour la nouvelle section

Président :	Martin Marchand	
Comité CJA :	Pierre-André Hulmann	
Membres du comité de la section :	Mireille Berthold	Alain Girardin
	Alain Buchwalder	Mathieu Migy + Nouveaux

9. Divers

Coopérative agricole. *André Perler* : Les palettes d'aliments et engrais ont souffert de l'inondation de la cave. Tout le stock de fourrage y est passé.

Assemblée Cja. Le comité (ancien et nouveau) sera sollicité pour participer à l'organisation de l'assemblée de la CJA le 2 mars prochain.

Attentes et vœux. *Philippe Jeannerat*, félicite le nouveau président et le nouveau comité, ainsi que tous les membres pour leur confiance dans le travail des sociétés régionales. Il faut aujourd'hui unir nos forces pour la défense professionnelle et les rendez-vous régionaux. Ce n'est pas un désaveu du travail déjà fait, mais une évolution logique. Il faut montrer un seul visage pour être le plus visible possible. La Cja attend un engagement total de la base pour une institution forte et reconnue. Il faut bien définir les régions des représentants régionaux pour que les agriculteurs sachent à qui s'adresser en cas de besoin, problèmes ou envies. Il y aura certainement des ajustements à faire, mais c'est tant mieux. Une réunion annuelle continuera à rassembler les agriculteurs de la région.

L'assemblée est levée à 21h10

Le président
Yves Maître

Le rédacteur du PV
Ignace Berret